



INVITATION À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le lundi 9 mars à 13h, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Seine-Saint-Denis habitat invite les femmes locataires et les salariées de l'Office à partager un moment autour d'un café à la Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis (MC93), à Bobigny. Le thème de la rencontre de cette année portera sur la prise de parole des femmes dans l'espace public.



Pour participer à l'évènement, remplissez le formulaire sur : seinesaintdenishabitat.fr (gratuit, dans la limite des places disponibles)

Nous vous attendons nombreuses pour partager ce moment ensemble!

Stéphane Troussel

Président de Seine-Saint-Denis habitat



C'est le nombre de locataires de plus de 60 ans à Seine-Saint-Denis habitat.

la lettre locataires



Vous avez plus de 60 ans et vous habitez en Seine-Saint-Denis ?

Le Département de la Seine-Saint-Denis a créé pour vous la carte Ikaria!

La Seine-Saint-Denis est un territoire dynamique en pleine mutation. Le 15 novembre 2019, le Conseil départemental a lancé ce nouveau dispositif pour favoriser les activités culturelles, sportives, citoyennes et les loisirs de tou·te·s les habitant·e·s de plus de 60 ans.

Cette carte est délivrée **gratuitement** à toutes les personnes de plus de 60 ans vivant dans le département, leur donnant accès à de nombreux avantages au travers d'un panel d'associations et d'institutions culturelles du département de la Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, toute personne inscrite obtiendra un chèque-cadeau de 100 euros à partir de sa 65° année, puis tous les 5 ans. Ces bons permettront d'acheter des tickets de cinéma, des places de théâtre ou encore des séances de sport.

Déjà près de 8 000 séquano-dionysien·ne·s bénéficient de la carte Ikaria. Pour obtenir la vôtre, c'est simple et gratuit. Munissez-vous d'une copie de votre pièce d'identité et d'une facture comportant votre adresse, puis rendez-vous sur le site **ikaria.seinesaintdenis.fr** pour remplir le formulaire ou imprimer le bulletin papier à compléter, et l'envoyer à l'adresse indiquée. Pour toute question, vous pouvez contacter le numéro de téléphone gratuit 0800 710 893.

« La Seine-Saint-Denis est le département le plus jeune de France métropolitaine. Mais n'oublions pas qu'il compte aussi 280 000 personnes de plus de 60 ans et qu'ils seront près de 400 000 d'ici 2035. C'est pourquoi nous avons voulu que la carte Ikaria s'adresse à l'ensemble des personnes âgées de plus de 60 ans vivant en Seine-Saint-Denis, sans condition de ressources », explique Stéphane Troussel, président du Département.

SÉRIE VIDÉO : DÉCOUVREZ L'ÉPISODE 4!

L'aération de votre logement

Cuisiner, prendre une douche, faire la vaisselle et même respirer... sont autant de gestes qui amènent de l'humidité dans l'air de votre logement. Dans notre 4° épisode de « Bien vivre dans son logement », John vous dit tout sur l'aération de votre logement pour évacuer cette humidité.

Ouvrir les fenêtres 10 à 15 minutes par jour suffit à assurer une ambiance saine à votre appartement. Mal aérer son logement entraîne une multitude de désagréments : mauvaises odeurs, humidité, moisissures, papiers peints décollés et peintures craquelées, etc. Trop de vapeur d'eau dans l'air de votre logement permet même aux acariens et champignons de se développer.

Pour assurer le bon fonctionnement du système d'aération de votre logement, voici quelques conseils:

- » Ne bouchez jamais les grilles de ventilation, ainsi que les bouches d'extraction du système de ventilation et nettoyez-les régulièrement
- » Ne raccordez pas de hotte aspirante sur la bouche d'aération
- >> Laissez au moins 1 cm de passage d'air sous votre porte
- » Facilitez l'accès à votre logement lors du passage de l'entreprise en charge de l'entretien de votre VMC (ventilation mécanique contrôlée)
- >> Pour votre santé, pensez aussi à bien aérer votre logement après un usage de produits ménagers, ou après des travaux de peinture ou de tapisserie.

Concernant le chauffage dans votre appartement :

Logements équipés de chauffage collectif : la saison de chauffe dure 8 mois. L'installation permet à chaque logement d'avoir une température réglementaire fixée à 19 degrés. Ne surchauffez pas, les charges impactent aussi vos voisin·e·s.

Logements équipés de chauffage individuel :

- · Votre chaudière doit obligatoirement être contrôlée une fois par an par un professionnel agréé. Pensez à faciliter l'accès à votre chaudière au prestataire de l'Office.
- Votre chaudière fonctionnant au gaz, une bonne aération de votre logement est nécessaire pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone.

À la recherche d'une place de parking?

De nombreuses résidences de Seine-Saint-Denis habitat disposent de places de stationnement, en sous-sol ou en pied d'immeuble. Ces emplacements peuvent être loués aux locataires mais également à des personnes extérieures.

Pour faire une demande, contactez notre Centre de Relations Locataires:

- par téléphone : **01 48 96 52 00**
- par mail : relationlocataire@ seinesaintdenishabitat.fr

en joignant les copies de votre attestation d'assurance et de votre carte grise, en précisant la cité ou la commune dans laquelle vous recherchez une place et votre numéro de téléphone pour être rappelé·e facilement par nos équipes.

Bien vivre dans son logement Episode #4 Aérer votre logement

Consultez notre 4º tuto vidéo sur seinesaintdenishabitat.fr

Vous pouvez activer le sous-titrage en anglais ou en arabe dans les paramètres de la vidéo.

